



Luxembourg, le 10 août 2021

Circulaire

aux fédérations sportives agréées

Objet : Calendrier du sport-loisir

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

La version digitale du traditionnel calendrier du sport-loisir a été lancée par le ministère des Sports en été 2020. Ce logiciel vise à rassembler les offres de sport-loisir non commerciales proposées au Grand-Duché de Luxembourg et à les rendre accessibles au grand public. Quelque 120 organisateurs y ont inscrit leurs activités et événements jusqu'à ce jour.

Dans le souci d'assurer la continuité, voire l'enrichissement des données, ce recueil digital se doit d'être alimenté et actualisé régulièrement notamment par les fédérations agréées, leurs clubs sportifs affiliés ainsi que par toute autre association à vocation sportive.

Dans ce contexte, je vous encourage, soit à faire créer dès à présent un compte dédié à votre fédération sur le site www.beactive.lu, soit à utiliser votre compte existant, pour faire enregistrer, voire mettre à jour, les activités à titre de sport-loisir de votre fédération.

Je joins en annexe un guide d'utilisation contenant toutes les informations nécessaires vous permettant de faire les démarches appropriées.

En outre, je vous prie de bien vouloir faire suivre la lettre ci-jointe et le guide d'utilisation à tous les clubs de sports affiliés et concernés par la matière.

Les agents de la Division du sport-loisir du ministère des Sports sont à votre disposition par courriel à spolo@sp.etat.lu ou par téléphone au 247-83426 pour toutes informations supplémentaires.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre des Sports

Dan Kersch